



COMMUNE DE VILLENEUVE

MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 01/2014

AU CONSEIL COMMUNAL

**Demande d'autorisation pour les dépenses d'investissement relatives à
la création d'un columbarium au cimetière de Villeneuve.**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Le cimetière de Villeneuve commence à être à l'étroit, raison pour laquelle une désaffectation partielle a été programmée au mois de juin 2014, ceci sur la partie droite en entrant, pour un secteur qui comprend les tombes de 1969 à 1976.

Dans le même contexte, la zone des tombes cinéraires arrive bientôt à sa capacité maximale.

L'installation d'un columbarium sur la partie basse de la zone désaffectée permettrait de répondre à la demande des familles pour plusieurs années. La partie haute serait affectée pour les tombes à la ligne.

L'avantage d'un columbarium est de pouvoir mettre 150 urnes dans un espace restreint. Cela permettrait en outre de réaliser une extension future. De plus, les familles peuvent acheter plusieurs espaces, car ceux-ci sont modulables (particulier – couple – famille).

Le prix de vente d'un espace cinéraire serait fixé à Frs 600.-. De ce fait, une fois le columbarium complet, celui-ci serait amorti.

Par ce système, la famille économise de l'argent, n'ayant pas à engager de frais pour un monument funéraire.

Enfin, la mise en place de ce monument améliorerait l'esthétique du cimetière de Villeneuve.

2. COÛTS ET FINANCEMENT

Le coût de l'installation du columbarium au cimetière de Villeneuve a été évalué comme suit :

COLUMBARIUM OVALE TETRAGONE

- Columbarium de 150 urnes
- Granit du Tarn poncé fin
- Fermoirs en bronze

Montant avec TVA	Frs 74'254.30
Fondations par voirie	Frs 5'000.00
Divers et imprévus	<u>Frs 3'962.70</u>
Total (T.T.C.)	<u>Frs 83'217.00</u>
Arrondi à	<u>Frs 83'500.00</u>

4 offres ont été demandées et la Municipalité s'est déterminée pour une entreprise de la région pour les motifs suivants :

- Coût par place le moins cher.
- Les plaquettes pour l'inscription du nom du défunt sont incluses dans l'offre.
- L'espace intérieur peut être modulable.
- La pose est rapide, la préfabrication est réalisée en atelier.
- Ce système comporte 150 places et il est extensible.

LE PRIX COMPREND

- Le montage des cellules ;
- L'assistance pour les fondations par la voirie ;
- La livraison et la mise en place des cellules ;
- La pose des fermoirs ainsi que les rosaces en bronze ;
- Les plaquettes pour l'inscription du défunt et photo céramique sur demande.

Il est à relever que ce colombarium sera autofinancé au fur et à mesure de son utilisation.

PREAVIS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal :


1. d'approuver la réalisation de ce colombarium tel que décrit dans le présent préavis ;
2. D'approuver une dépense d'investissement pour la réalisation des travaux, pour un montant de Frs. 83'500.- ;
3. De prendre acte que ce montant sera amorti sur 5 ans au plus ;
4. de l'autoriser à financer cet investissement par la trésorerie courante ;


Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 10 mars 2014 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :  P.D. Lachat

Le Secrétaire :  Y. Cheseaux



Annexe : Croquis du colombarium

Déléguée de la Municipalité : Madame Corinne Ingold, Municipale

Villeneuve, le 10 mars 2014/PAB/YCX/cp

